

DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe  
Canton de Fourmies

**MAIRIE DE LEZ - FONTAINE**  
6, rue de l'Eglise 59 740

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Lez-Fontaine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 2213-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par les arrêtés subséquents et notamment les arrêtés interministériels des 06 et 07 juin 1997,

Vu l'avis favorable des communes de SOLRE-LE-CHATEAU et de SARS-POTERIES

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour améliorer la sécurité des usagers et prévenir tout risque d'accident.

### ARRETE

**Article 1** : La voie Communale n° 8 dite Chemin de l'Epine est interdite à la circulation des véhicules motorisés sauf aux riverains et véhicules autorisés, dans le sens Lez-Fontaine vers Solre-Le-Château.

**Article 2** : Les véhicules autorisés sont :

- Les véhicules assurant une mission de service public (EDF, GDF, France Télécom, Noréade, la Police, La Gendarmerie, les services de Secours et d'Incendie, les services techniques de la commune et de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois,...)
- Les engins assurant le ramassage des ordures ménagères

**Article 3** : Ces mesures seront applicables à **partir du 04 janvier 2016** et portées à la connaissance des usagers par la pose du panneau B1 complété du panonceau M9 « Sauf riverains et véhicules non motorisés ».

**Article 4** : La signalisation conforme à l'instruction interministérielle, quatrième partie, signalisation de prescription, sera mise en place par les services techniques de la Mairie de Solre-le-Château.

**Article 5** : Le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à :

- Madame le Sous-préfet d'Avesnes Sur Helpe
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Solre-Le-Château
- Monsieur le Commandant du SDIS 59
- Messieurs les Maires de Solre-le-Château et Sars-Poteries
- Messieurs les responsables des services publics repris dans l'article 2

Fait à Lez-Fontaine, le vendredi 11 décembre 2015

**Le Maire, Christophe DECHERF**